



# Le Messenger Joachimien

Édition de Février 2019

## Séance ordinaire du conseil : Mardi 12 février 2019 à 20 h Mot du maire

### Taxation

En novembre dernier nous vous avons mentionné que nous avons reçu le nouveau rôle d'évaluation pour les trois prochaines années. La très grande majorité des propriétés ont vu leurs valeurs augmenter (résidences environ 4%, terrains vagues et agricoles entre 19.8% et 18.6%). Nous avons abaissé le taux de taxation de 0.60\$ à 0.56\$ ce qui diminue l'impact de la hausse de l'évaluation. Lorsque vous prendrez connaissance de votre compte de taxes, vous serez à même de voir les efforts du personnel et des membres du conseil de la municipalité pour maintenir votre compte le plus bas possible tout en vous offrant les meilleurs services pour une municipalité de notre dimension.

### Nouvelle journée de collecte

Depuis le début de la nouvelle année, la journée de collecte des bacs (ordures et recyclages) a changé du mardi au jeudi. Nous vous recommandons de placer vos bacs dans votre entrée près de la rue le mercredi soir ou le jeudi matin avant 6 h, afin de vous assurer qu'ils soient ramassés le **jeudi**. L'heure des collectes peut varier d'une semaine à l'autre. Les routes de collectes ont changé et il est possible que le camion passe très tôt le matin. Soyez prévoyants.

### Activités hivernales

Les conditions climatiques défavorables ont reporté les activités du Carnaval du 19 janvier au **samedi 9 février**. Cette journée hivernale d'activités familiales concoctées par le comité des loisirs de Saint-Joachim saura vous faire passer de bons moments en famille. Profitez de cette journée pour rencontrer vos voisins. Participez en grand nombre. Cette journée est organisée pour **vous!**

Visitez le site internet de la municipalité. Des activités, des cours et des événements vous y sont présentés, vous offrant des possibilités de rencontre ou d'implication dans une communauté dynamique.

*René Beaugard, Maire*

615 rue Principale, Saint-Joachim-de-Shefford JOE 2G0

Tél. : 450 539-3201 Téléc. : 450 539-3145

Courriel : [mairie@st-joachim.ca](mailto:mairie@st-joachim.ca) site internet : [www.st-joachim.ca](http://www.st-joachim.ca)



## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019 PROJET D'ORDRE DU JOUR

### **PRÉSENCES      CONSTATATION DU QUORUM**

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**B- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL JANVIER 2019**
- 3- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4- CORRESPONDANCE**
- 5- FINANCE**
  - 5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Janvier 2019
  - 5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Janvier 2019
  - 5.3 Lettre ou avis de rappel aux personnes endettées envers la municipalité
- 6- ADMINISTRATION**
  - 6.1 Autorisation comptes à payer – Décembre 2018 et Février 2019
  - 6.2 Suivi – Coop Au cœur du village
  - 6.3 Nomination du maire suppléant
  - 6.4 Adoption des salaires 2019 et des conditions de travail des employés
  - 6.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement no. 555-2019 – Portant sur le traitement des élus
  - 6.6 Compensation pour obstruction d'une entrée lors d'un incendie
  - 6.7 Offres de service – Entretien des pelouses 2019 des infrastructures municipales et école
  - 6.8 Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle – Demande d'entente pour l'ajout d'un luminaire à l'intersection du chemin de la Grande-Ligne et chemin Mitchell
  - 6.9 Adoption du rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska
  - 6.10 Congrès de la COMBEQ 2019 – Inspecteur municipal
  - 6.11 Contrat de maintenance – systèmes téléphoniques
- 7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS**
  - 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
    - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
    - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
    - 7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec
- 8- VOIRIE MUNICIPALE**
  - 8.1 Appel d'offres #2019-01 – Location de machinerie avec opérateur « Niveleuse »
  - 8.2 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
- 9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**
  - 9.1 Adoption du Règlement no. 554-2018 modifiant le règlement de zonage no. 491-2007 afin de définir les emplacements et les normes pour la production de marijuana
  - 9.2 Cession d'une partie d'un ancien chemin municipal – Lot 5 838 893 dans le cadre des conditions d'aliénation d'anciens chemins municipaux
  - 9.3 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 4 octobre 2018
  - 9.4 SCU, urbaniste – Mandat pour modification aux règlements d'urbanisme
- 10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
- 11- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**



LA PÉRIODE DES INSCRIPTIONS 2019-2020  
AU PRIMAIRE ET À PASSE-PARTOUT  
DU 1<sup>ER</sup> AU 14 FÉVRIER 2019

**Pour inscrire votre enfant,  
assurez-vous d'avoir en main ces documents OBLIGATOIRES:**

- Certificat de naissance grand format
- 2 preuves de résidence (permis de conduire, facture quelconque indiquant vos noms et adresses)
- Carte d'assurance-maladie

**OÙ :** École Centrale (682, rue Principale, Saint-Joachim-de-Shefford)

**QUAND? :** Du 1<sup>er</sup> au 14 février 2019

**HEURES :** Entre 9 h et 11 h et/ou Entre 13 h 45 et 15 h



**VOTRE ENFANT AURA 5 ANS AVANT LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019?**

**Inscription à la maternelle :**

Il est OBLIGATOIRE de présenter l'original du certificat de naissance de votre enfant pour valider son inscription. **LES NOUVEAUX ÉLÈVES** inscrits à la maternelle seront invités pour la visite officielle.



**ET SI VOTRE ENFANT ATTEINT L'ÂGE DE 4 ANS AVANT  
LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019?**

**Inscription Passe-Partout :**

Vous êtes invités à faire son inscription dès cette année, selon les coordonnées mentionnées ci-haut. Le service **Passe-Partout** est offert aux enfants de 4 ans et à leurs parents dans la plupart de nos écoles. Informez-vous sur notre site internet au : [passe-partout.csvdc.qc.ca](http://passe-partout.csvdc.qc.ca)

**NOUVELLE INSCRIPTION À LA CSVDC**

Veuillez prendre note que pour tout enfant qui fréquentera pour la première fois une école de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, les parents devront procéder à son inscription selon les renseignements mentionnés ci-haut.

**CERTIFICAT DE NAISSANCE**

Vous pouvez vous procurer le **certificat de naissance GRAND FORMAT** de la façon suivante :  
Par téléphone : 1-877-644-4545 (sans frais) ou par Internet : [www.dec.gouv.qc.ca](http://www.dec.gouv.qc.ca)



## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

*Le rôle de perception 2019* est maintenant terminé et déposé à la mairie. Nous avons procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la loi. Les taxes foncières générales et les taxes de compensation doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, **le total des taxes et compensations est égal ou supérieur à 300\$**, il peut être payé en un ou en trois versements égaux.

**Versement unique:** 1<sup>er</sup> mars 2019 ou avant.

**1<sup>er</sup> versement:** 1<sup>er</sup> mars 2019 ou avant.

**2<sup>e</sup> versement:** 3 juin 2019

**3<sup>e</sup> versement:** 3 septembre 2019

Un taux d'intérêt de 12 % l'an s'appliquent sur le versement échu seulement.

### MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes municipales **par internet, par la poste ou à la mairie** de la façon suivante :

- **en argent;**
- **par carte débit (Intérac);**
- **par chèque** (une série de chèques postdatés est acceptée « joindre le coupon approprié »);
- **par les services internet** (entrez votre numéro de matricule composé de 10 chiffres)
  - \* AccèsD: [www.desjardins.com](http://www.desjardins.com);
  - \* AccèsD téléphone : 1 800 224-7737;
  - \* Institutions financières participantes.
- au comptoir chez Desjardins et des institutions financières participantes.

**Un reçu sera émis sur demande seulement.**

## TAXES MUNICIPALES

### LICENCE POUR CHIEN - 2019

*Le propriétaire, maître ou gardien d'un chien* dans les limites de notre municipalité **doit obligatoirement obtenir une licence annuelle** pour chaque chien (maximum 2) en sa possession avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année. **Le prix de la licence pour 2019 est fixé à 10\$ l'unité** et elle est valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. *Cette licence est non transférables et non remboursable.*

Le fait que votre chien ne soit pas licencié constitue donc une infraction recouvrable par la Cour municipale de Waterloo.

*En aucun temps, un chien ne doit circuler librement et nuire au voisinage.*

*Le propriétaire ou gardien d'un chien demeure entièrement responsable des dommages ou nuisances causés par le chien en question.*

### PROCÉDURES POUR OBTENIR UNE LICENCE POUR CHIEN

LE PAIEMENT POUR LA OU LES LICENCES DE CHIENS DOIT ÊTRE EFFECTUÉ SÉPARÉMENT DU MONTANT DES TAXES MUNICIPALES.

Un formulaire permettant de donner toutes les indications utiles pour établir l'identité du ou des chiens est joint avec le compte de taxes 2019.

Transmettez-le par courrier accompagné de votre paiement ou présentez-vous à la mairie lors des heures d'ouverture de bureau.

**Paiement en argent, par carte débit ou par chèque.**

## CONSEIL MUNICIPAL

**René Beaugard, maire 450 539-1999**

[rene.beaugard@st-joachim.ca](mailto:rene.beaugard@st-joachim.ca)

**Francine Vallières Juteau 450 539-4097**

[francine.juteau@st-joachim.ca](mailto:francine.juteau@st-joachim.ca)

**Pierre Daigle 450 539-2417**

[pierre.daigle@st-joachim.ca](mailto:pierre.daigle@st-joachim.ca)

**Sophie Beaugard 450 539-4465**

[sophie.beaugard@st-joachim.ca](mailto:sophie.beaugard@st-joachim.ca)

**Christian Marois 450 539-2776**

[christian.marois@st-joachim.ca](mailto:christian.marois@st-joachim.ca)

**François Lamoureux 450 539-0561**

[francois.lamoureux@st-joachim.ca](mailto:francois.lamoureux@st-joachim.ca)

**Johanne Desabrais 450 539-4834**

[johanne.desabrais@st-joachim.ca](mailto:johanne.desabrais@st-joachim.ca)